

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE

TRANSFORMATION D'USAGE DE BÂTIMENTS EN HABITATIONS INDIVIDUELLES OU COLLECTIVES PRIVÉES DANS UN SOUCI DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ET DE RESPECT DE LA QUALITÉ ARCHITECTURALE



COORDONNÉES DU DEMANDEUR

☐ PROPRIETA	IRE OCCUPANT*	☐ PROPRIETAIRE BAILLEUR*	
En vue de la réhabilitation d'un bâtiment en maison individuelle, utilisée en résidence principale.		Pour la réhabilitation de bâtiments en maison individuelle ou en plusieurs logements (petit collectif), avec convention « sans travaux » de l'ANAH encadrant pendant six ans les loyers.	
*Cochez la case co	rrespondante à votre projet	encaurant pendant six ans les loyers.	
Personne physiq	ue:		
☐ Monsieur	☐ Madame Nor	m, Prénom :	
☐ Monsieur	☐ Madame Nor	m, Prénom:	
Société Civile Im	mobilière, dite « familiale » (lien de parenté ou d'	alliance):	
Dénomination soci	iale de la SCI :		
☐ Monsieur		m, Prénom du gérant :	
Numéro de SIRET	:		
	one :		
Courriel:			
Adresse de réalisat	ion des travaux (n°, rue, CP et ville) :		
•••••			
Adresse du domici	le ou du siège social de la SCI* (n°, rue, CP et ville) :		
	urriers doivent être adressés		
DESCRIPTI	F DU BÂTIMENT ET DU PROJET D	E TRAVAUX	
Descriptif du bâ	timent concerné par les travaux :		
Typologie de bâti :	Bâtiment public (école) ☐ Bureaux ☐ Commo	erce	
	☐ Garage / atelier ☐ Bâtiment agricole / grange	☐ Autre (précisez) :	
Structure des mur	s (matériaux de construction) : ☐ Pierre ☐ Masse ☐ Ossature bois ☐ A	□ Brique □ Béton □ Parpaing Autre (précisez) :	
Aspect actuel des façades extérieures : ☐ Enduit ciment / peint ☐ Joints c		nts ciment	
Surface bâtie avan	t travaux :	,	



Pour les maisons individuelles :			
Surface d'habitation à la fin des travaux :			
Pour les projets collectifs privés :			
Nombre de lots d'habitation :			
Détail des types et surfaces de chaque logement :			
Nom de l'architecte ou du maître d'œuvre pour la conception et le suivi des travaux :			
Pour les travaux d'isolation thermique par l'extérieur :			
Précisez la finition choisie (enduit, bardage) ainsi que la(les) couleur(s):			

TRAVAUX RETENUS ET OUVRANT DROIT AUX AIDES

Descriptif du projet de travaux

Pour faciliter l'instruction, merci de remplir, dans la mesure du possible, le tableau suivant :

↓	Poste de travaux Cochez les postes concernés par votre projet Les devis correspondant doivent être joints au dossier			
Х	Contrat de maîtrise d'œuvre (architecte HMONP ou maître d'œuvre)			
Travaux sur l'enveloppe du bâtiment				
	Isolation des combles, rampants et plafonds de combles			
	Isolation des murs par l'intérieur			
	Frein-vapeur (obligatoire sur murs en pierre, terre, ossature bois)			
	Isolation des murs par l'extérieur			
	Isolation des planchers bas			
	Menuiseries extérieures			
Travaux sur le système de chauffage et la ventilation				
	Poêle à bûches, granulés ou insert			
	Chaudière HPE			
	Pompe à chaleur air-eau			
	Pompe à chaleur eau-eau			
	Chaudière biomasse individuelle bûches ou granulés			
	Système solaire combiné			
	Chauffe-eau solaire individuel ou collectif			
	Chauffe-eau thermodynamique			
	VMC simple flux hygroréglable			
	Système de ventilation double flux			
Autres travaux				
	Correcteurs thermiques avec enduit de finition			
	Dégradage des joints ou des enduits extérieurs			
	Enduit de façade extérieure			
	Rejointement des joints extérieurs			
	Couverture avec sous-toiture			

Montant total des travaux :



AUTRES AIDES SOLLICITÉES POUR CE PROJET
☐ Région Normandie (pour bailleurs uniquement):
☐ Chèque éco-énergie☐ Dispositif de renforcement de l'aide locative dans les centres
☐ Autre (précisez) :
DÉCLARATION SUR L'HONNEUR
Je (nous) soussigné(e)(s),
Nom: Prénom: Nom: Prénom:
certifie(ons) sur l'honneur que le(s) logement(s) est(seront) occupé(s) à titre de résidence principale ou m'engage (nous engageons) à l'occuper ou le(les) faire occuper à titre de résidence principale à la fin de la réalisation des travaux ;
🗆 déclare(ons) s'engager (nous engager) à réaliser le projet de rénovation dans les quatre ans qui suivent la notification de l'aide départementale ;
🗖 demande(ons) une aide au conseil départemental de la Manche dans le respect du règlement du dispositif Planète Manche rénovation ;
🗆 certifie(ons) ne pas avoir bénéficié d'une aide Planète Manche rénovation pour un autre bien dans les cinq ans précédant le dépôt de cette demande ;
□ déclare(ons) ne pas faire appel aux aides de l'ANAH non compatibles avec le dispositif Planète Manche rénovation.
Le présent formulaire de demande d'aide renseigné et signé. Le présent formulaire de demande d'aide renseigné et signé. Le devis de maîtrise d'œuvre incluant la conception et le suivi des travaux. Les devis non signés des travaux retenus. Les certificats RGE des entreprises pour les travaux de mise en performance énergétique. Un RIB. La déclaration préalable de travaux ou le permis de construire avec photos des façades, éléments graphiques, projections, plans ou tout document permettant d'apprécier le projet de travaux. Le cas échéant : statuts de la SCI « familiale ». Pour les bailleurs : convention « sans travaux » avec l'ANAH encadrant les loyers pendant six ans pour l'ensemble des logements. Le dossier de demande d'aide complet est à envoyer par courrier uniquement à : Direction des nouvelles ruralités
Conseil départemental de la Manche - 50050 SAINT-LÔ CEDEX
À défaut de réception d'un dossier complet, le bénéficiaire sera tenu de répondre à toute demande de précisions ou compléments. Tout dossier incomplet sera considéré inéligible et ne pourra être instruit par les services du Département.
Pour toute question relative au dispositif et la constitution du dossier Planète Manche rénovation, contactez le 02 33 05 94 97 ou planete.manche@manche.fr.
À
Signature(s) du(des) demandeur(s):
(Signature(s) précédée(s) de la mention « Lu et approuvé »)



ANNEXE: EXTRAIT DU RÉGLEMENT

Rappel du règlement

- Les projets visés concernent la transformation d'usage de bâtiments en habitations individuelles ou collectives privées dans un souci de performance énergétique et de respect de la qualité architecturale.
- L'aide départementale est réservée aux particuliers (personnes physiques) :
 - propriétaires occupants en vue de la réhabilitation d'un bâtiment en maison individuelle, utilisée en résidence principale, sans condition de ressources ;
 - propriétaires bailleurs pour la réhabilitation de bâtiments en maison individuelle ou en plusieurs logements (petit collectif). Dans une logique de mise sur le marché de locations accessibles, un conventionnement « sans travaux » avec l'ANAH est obligatoire, avec encadrement de loyer pendant six ans pour l'ensemble des logements.
- Les SCI dites « familiales » (lien de parenté ou d'alliance) sont également éligibles.
- Tous les travaux de mise en performance énergétique doivent être réalisés par des professionnels RGE.
- Les montants des aides sont :
 - Maîtrise d'œuvre : aide de 50% du coût lié à la conception et au suivi des travaux avec un plafond de 2 500 €.
 - Travaux : aide de 25 % des dépenses éligibles avec un plafond fixé à 10 000 € par projet.

Spécifications techniques à respecter :

Poste de travaux	Spécifications techniques à respecter et à faire figurer dans les devis
Isolation des murs par l'intérieur	Pour l'isolation des murs en pierre, masse, torchis et ossature bois, un <u>frein-vapeur est obligatoire</u> . Attention : Si un projet ne respecte pas cette recommandation, le projet n'est plus éligible au dispositif.
Isolation des murs par l'extérieur	Les ponts thermiques des éveils de fenêtres, de portes et de dalles doivent être traités. Sur du bâti ancien en pierre, masse, torchis: les matériaux composants l'ITE devront présenter les caractéristiques de perméabilité et/ou de capillarité respectant l'équilibre hygrothermique des murs; c'est-à-dire matériaux d'isolation perméables (laines) et finition avec enduit capillaire (chaux naturelle ou terre) ou bardage (bois naturel, composite, ardoise, cuivre, zinc, lauze). Pour les autres typologies de bâti, les finitions extérieures éligibles sont: les bardages (bois naturel, composite, ardoise, cuivre, zinc, lauze) ou les enduits peints. Si un projet ne respecte pas ces recommandations, le projet sera inéligible à la subvention.
Correcteurs thermiques avec enduit de finition	L'épaisseur d'isolant doit être > 3 cm. L'enduit de finition doit être à la chaux naturelle ou terre exclusivement.
Enduit de façade extérieure	Pour du bâti ancien (pierre, masse, torchis), les matériaux utilisés doivent être de la <u>chaux naturelle ou</u> <u>terre exclusivement</u> . Pour les autres typologies de bâti, les <u>enduits doivent être minéraux</u> .
Rejointement des joints extérieurs de façades en pierre	Les joints doivent être réalisés à la <u>chaux naturelle ou terre exclusivement</u> .
Couverture avec sous-toiture	Les matériaux aidés sont les <u>ardoises naturelles, tuiles terre-cuite, lauze, chaume, zinc, cuivre exclusivement</u> .

Pour toute question relative au dispositif et la constitution du dossier
Planète Manche rénovation :

Direction des nouvelles ruralités Conseil départemental de la Manche 50050 SAINT-LÔ CEDEX

Tél. 02 33 05 94 97 planete.manche@manche.fr

